



PROCÈS-VERBAL

Du 5 mars 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12

Présents

Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Audrey BARON, Vincent DUGUE, Cécilia FONTENEAU, Marie-Annick HERBRETEAU, Clotilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU,

Excusés

Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Cédric CARETTE, Bérengère LAMBERT

Mme Cindy PASQUEREAU est désignée secrétaire de séance.

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER 2026

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 12 février 2026.

2- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour un avenant n°6 construction d'un centre de loisirs et accueil périscolaire.

Le Conseil municipal accepte ces modifications.

3- CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE MADAME FLAVY DROUARD

La commune est propriétaire du bien immobilier situé 4 rue de l'Ecole, parcelle E586.

Dans l'attente de projet de réhabilitation ou de changement d'affectation, ce bien est actuellement inoccupé.

Afin d'éviter la vacance du bâtiment et de permettre son utilisation temporaire, il est proposé de conclure une convention d'occupation précaire avec :

Madame Flavy DROUARD, prothésiste ongulair, demeurant à LA REGRIPIERE, 8 rue de l'Ouche Renard.

Cette occupation est consentie à titre temporaire, précaire et révocable, conformément aux dispositions du droit administratif relatives à l'occupation du domaine public ou privé de la collectivité.

La convention précise notamment :

- L'objet du bail
- Caractère précaire de l'occupation
- Destination du local
- Durée
- Indemnité d'occupation
- Charge
- Dépôt de garantie
- Absence de statuts des baux commerciaux
- Etat des lieux
- Entretien – réparations
- Assurances
- Obligations réglementaires
- Clause résolutoire
- Election de domicile

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la conclusion d'une **convention d'occupation précaire** du bien communal situé 4 rue de l'Ecole au profit de Madame Flavy DROUARD

- **DIT** que cette occupation est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2026

- **FIXE** la redevance d'occupation à **200 € par mois**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Cédric CARETTE et Bérengère LAMBERT rejoignent la séance en cours.

4- POINT SUR LA FIN DU MANDAT

Les élus sont heureux d'avoir participé, durant six années, à la vie de la commune et d'avoir fait la rencontre de nombreuses personnes qu'ils n'auraient peut-être jamais croisés autrement.

5- QUESTIONS DIVERSES

PANNEAUX EGLISE

Une réunion a eu lieu avec un référent de la paroisse afin de définir l'endroit où installer les panneaux dans le fond de l'église.

EXCEDENT DE TERRAIN PORCHETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Benoît Teigné souhaite acquérir un excédent communal. Le Conseil municipal se montre favorable sur le principe.

Par ailleurs, un autre projet est en réflexion dans le village de la Porchetière, au niveau de la parcelle H335. Il s'agit d'un projet de rénovation d'un bâtiment qui longe actuellement un excédent communal enherbé. Afin de permettre l'accès à ce bâtiment, la création d'un accès sera nécessaire.

Le Conseil municipal étudie donc la possibilité de vendre ou non une partie de cet excédent communal afin de faciliter l'accès au bâtiment.

TERRAINS RUE DE LA CHAPELLE

Monsieur et Madame Hallereau souhaitent vendre trois petites parcelles à la commune. Celle-ci se trouvent au niveau du fossé. Le Conseil municipal se montre favorable, sur le principe, à l'acquisition de ces parcelles. Monsieur le Maire les rencontrera prochainement afin d'échanger à ce sujet.

TRACTEUR

Le nouveau tracteur est actuellement en panne. Dans l'attente de sa réparation, le concessionnaire a mis à disposition du matériel de remplacement.

EXPOSITION D'ART

L'exposition aura lieu le week-end du 11 au 12 avril de 10h à 18h à l'espace Alain Clouet.